

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2019 A 19H30

Présents : (liste dans l'ordre du tableau) Mmes et MM Jean-Pierre ABEL, Anne-Marie AUMER, Philippe LEMOINE, Séverine ANTOINE, Didier PELOIS, Alain PONTAILLER, Corinne SCHRIVE, Christian CLEMENT, Jean-Michel LALLEMAND, Nicolas MORIS, M Rachid CHADID, Philippe ROUSSELOT, Joëlle DIOT, Laurence COUDIÉ, Michel DEBANA, Conseillers Municipaux,

Absents ayant donné procuration Mme Véronique JORDY à Mme Anne-Marie AUMER, Mme Valérie GUILLEMOT à M Jean-Pierre ABEL, Mme Mina EL RHARBI à M Christian CLEMENT, Mme Coralynne PIAT à Mme Joëlle DIOT, M Frédéric COGNON à M Philippe LEMOINE, M Hervé PRICOT à M Michel DEBANA, Conseillers Municipaux,

Jean-Pierre ABEL, Maire, remercie les élus de leur présence et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Joëlle DIOT, à l'unanimité.

Délibération n° 2019-04-01 - ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2019

Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à l'unanimité de 21 voix pour.

Délibération n° 2019-04-02 – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION COMMUNAUX 2018

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
COMPTE ADMINISTRATIF						
Résultats reportés		491 096,40	151 139,02		151 139,02	491 096,40
Opérations de l'exercice	2 447 628,01	2 756 189,62	543 104,85	637 872,64	2 990 732,86	3 394 062,26
TOTAUX	2 447 628,01	3 247 286,02	694 243,87	637 872,64	3 141 871,88	3 885 158,66
Résultat de clôture		799 658,01	56 371,23		56 371,23	799 658,01
TOTAUX CUMULES		799 658,01	56 371,23		56 371,23	799 658,01
RESULTATS DEFINITIFS		799 658,01	56 371,23			743 286,78

Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à la majorité de 17 voix pour et 3 abstentions (Mme Coudié, M Debana et M Pricot) – conformément à la loi M le Maire ne prend pas part au vote.

Délibération n° 2019-04-03 – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION BUDGET DES EAUX 2018

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	0,00	142 995,21	0,00	3 419,66	0,00	146 414,87
Opérations de l'exercice	21 655,39	31 951,18	23 878,02	14 788,97	45 533,41	46 740,15
TOTAUX	21 655,39	174 946,39	23 878,02	18 208,63	45 533,41	193 155,02
Résultat de clôture		153 291,00	5 669,39			147 621,61
TOTAUX CUMULES		153 291,00	5 669,39			147 621,61
RESULTATS DEFINITIFS		153 291,00	5 669,39			147 621,61

Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à la majorité de 18 voix pour et 2 voix contre (M Debana et M Pricot) – conformément à la loi M le Maire ne prend pas part au vote.

Délibération n° 2019-04-04 – AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2018

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	/
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	491 096,40
Virement à la section d'investissement	/
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	308 561,61
EXCEDENT DES RESTES A REALISER	
DEFICIT	
DEFICIT DES RESTES A REALISER	
A) EXCEDENT AU 31/12/2018	799 658,01
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible	799 658,01
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	191 071,00
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	608 587,01
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	
B) DEFICIT AU 31/12/2018	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	/
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	/
Déficit résiduel à reporter - budget 2018	/
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	/
C) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	/

Le rapport n'appelle qu'une demande de définition plus explicite, donnée par M le Maire, de la ligne 002 de la part de Mme Coudié.

Le rapport est adopté à l'unanimité de 21 voix

Délibération n° 2019-04-05 – FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA

Le montant total TTC 2018 des dépenses éligibles au FCTVA, sur lequel sera appliqué le taux de 16,404 % est : **375 333,92 €**

Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à l'unanimité de 21 voix

Délibération n° 2019-04-06 – FISCALITE 2019 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Pas d'augmentation des taux de la fiscalité en 2019, maintenus comme suit :

Taxe d'Habitation : 18,35 %
 Foncier Bâti : 25,42 %
 Foncier Non Bâti : 69,69 %

Le produit de la fiscalité attendu se présentera donc ainsi :

Taxes	PROPOSITION POUR L'ANNEE 2019		
	Bases d'imposition prévisionnelle 2019 en €	Taux 2019	Produit Attendu en €
habitation	3 039 947	18,35 %	582 796
foncier bâti	2 146 679	25,42 %	562 545
foncier non bâti	2 581	69,69 %	1 673
TOTAL			1 147 014

*Mme Coudié demande si les logements neufs sont soumis à l'impôt foncier ?
 M le Maire explique qu'ils le sont à partir du moment où ils sont habitables, occupés ou non, au premier janvier de l'année considérée.*

Le rapport est adopté à l'unanimité de 21 voix

Délibération n° 2019-04-07 – BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2019

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
OPERATIONS REELLES			OPERATIONS REELLES		
CHAP.	LIBELLES	CREDITS 2019	CHAP.	LIBELLES	CREDITS 2019
013	ATTENUATION DE CHARGES	80 000	10	DOTATIONS - FONDS DIVERS	53 330
70	PROD. DES SERVICES & DU DOMAINE	93 500		EXCEDENTS DE FONCT.CAPITALISES	191 071
73	IMPOTS ET TAXES	1 320 554	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 249 900
74	DOTATIONS-SUBVENTIONS & PARTICIP.	1 112 195	16	EMPRUNTS	1 116 194
75	AUTRES PROD. DE GESTION COURANTE	50 006	27	CREANCES C.C.A.S.	9 000
76	PRODUITS FINANCIERS	0	024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	200 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	TOTAL OPERATIONS REELLES		2 819 495
TOTAL OPERATIONS REELLES		2 656 255	OPERATIONS D'ORDRE		
OPERATIONS D'ORDRE			040	AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS (article 28)	40 000
002	RESULT.FONCT. EXERCICE 2018 (799 658 – 191 071capitalisés)	608 587	021	VIREMENT SECT. FONCTIONNEMENT	455 376
042	Cessions d'immobilisations	50 000	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		495 376
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		658 587	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		495 376
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 314 842	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 314 871
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
OPERATIONS REELLES			OPERATIONS REELLES		
CHAP.	LIBELLES	CREDITS 2019	CHAP.	LIBELLES	CREDITS 2019
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	985 350	001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT	56 371
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 615 000	022	DEPENSES IMPREVUES	197 200
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	0	16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	215 000
022	DEPENSES IMPREVUES	38 000	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	104 100
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	146 606	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	132 900
66	CHARGES FINANCIERES	27 500	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 559 300
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 010	26	CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	0
TOTAL OPERATIONS REELLES		2 819 466	TOTAL OPERATIONS REELLES		3 264 871
OPERATIONS D'ORDRE			OPERATIONS D'ORDRE		
023	VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	455 376	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	50 000
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT (articles 675-676-6811-6812)	40 000	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		50 000
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE (AUTOFINANCEMENT)		495 376	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 314 871
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 314 842			

Mme Coudié s'exprime sur le fait qu'on sollicite l'Etat pour obtenir des subventions liées à une sorte de course à l'investissement, ce qui augmente son déficit, mais qu'au final c'est quand même le contribuable qui paiera. M le Maire acquiesce à son raisonnement mais répond que c'est le système qui est ainsi et que pour qu'il en soit autrement il faudrait que le législateur procède à une réforme globale et de fond, ce qui n'est sans doute pas si simple. Il précise également que tout n'est pas subventionnable et que la commune des Noës n'y a souvent pas ou peu recours, cette année étant un peu exceptionnelle entre la vidéoprotection et le projet de construction du nouvel accueil de loisirs.

Le rapport est adopté à la majorité de 18 voix pour et 3 abstentions (Mme Coudié, M Debana et M Pricot).

Délibération n° 2019-04-08 – TCM – 2EME PLAN LOCAL DE L'HABITAT – AVIS DE LA COMMUNE

L'élaboration du PLH a mobilisé les élus de Troyes Champagne Métropole, les partenaires institutionnels et les acteurs du logement, notamment au sein des comités d'élaboration et de validation. Cette démarche partenariale a eu pour ambition de rassembler les acteurs de l'habitat autour d'un projet commun, afin de mettre en œuvre des réponses concrètes aux problématiques du territoire liées à l'habitat.

La commune approuve le PLH de la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole

Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à l'unanimité de 21 voix

Délibération n° 2019-04-09 – TCM -SCHEMA DE MUTUALISATION – AVIS DE LA COMMUNE

Le schéma de mutualisation se compose de trois parties :

1. Des services au service des autres, comprenant les services partagés et les services communs ;
2. Les offres de prestations, sous forme de marchés publics ;
3. Les mises à dispositions.

La commune approuve le schéma de mutualisation de la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole.

Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à l'unanimité de 21 voix

Délibération n° 2019-04-10 – ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE – TARIFS 2019-2020

Activité	Tarif 1 ^{er} enfant	Tarif 2 ^{ème} enfant	Tarif 3 ^{ème} enfant	Tarif enfants hors commune
Jardin musical (5ans) Éveil musical (6 ans) Initiation Musicale (7 ans)	90,00 €	80,00 €	70,00 €	150,00 €
Formation Musicale (8 ans et +)	100,00 €	90,00 €	80,00 €	160,00 €

Mme Coudié demande si on a prévu d'aider les familles qui n'auraient pas les moyens d'inscrire leur enfant à l'école de musique ?

Le rapporteur, M Pontailier, précise qu'il n'y a rien de formel de prévu car la dépense reste raisonnable, beaucoup moins cher que dans la plupart des autres communes et que nous avons également conventionné avec la CAF pour que les familles modestes puissent bénéficier des bons ACTIV+. D'autre part, le coût des instruments pour des enfants de 5 à 7 ans n'est pas très élevé ; M Rousselot précise aussi qu'il existe un marché de l'occasion. M Pontailier ajoute que la commune saurait bien sûr rester attentive si nécessaire à l'examen d'une situation particulière.

Le rapport n'appelle pas plus de débat et est adopté à l'unanimité de 21 voix

Délibération n° 2019-04-11 – CONVENTION AVEC LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE POUR LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

Cette convention intègre désormais les prestations de service ALSH extrascolaire et périscolaire en plus de la bonification à la prestation de service. Elle est proposée pour une durée d'un an à compter du 01/01/2019.

Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à l'unanimité de 21 voix

Pas de question diverse.

L'ordre du jour est épuisé.

Les signatures des membres présents sont recueillies.

La séance est levée à 21h15.

Le Maire
Jean-Pierre ABEL